

Chef de file : Ministère du Redressement productif, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

La contractualisation a pour objectif premier de favoriser la mise en cohérence et les synergies entre les politiques de l'Etat et celles des Régions. Les contrats de plan État-Régions, couvrant la période 2014-2020, constitueront un outil privilégié en faveur du développement des territoires, de l'emploi et de l'investissement pour l'avenir de la France.

Pour préparer la contractualisation sur la thématique « Innovation, filières d'avenir et usine du futur », vous vous appuyerez sur:

- la démarche nationale qui s'articule notamment autour des contrats de filières et des 34 plans de la nouvelle France industrielle,
- les stratégies régionales (SRDEII, S3, etc.) à l'élaboration desquelles vous apporterez votre concours pour approfondir, avec les Régions, les objectifs identifiés ci-dessous.

Au regard de leurs compétences, les Régions ont un rôle déterminant à jouer sur cette thématique. Vous associerez en outre les acteurs et opérateurs concernés par ces travaux, et notamment les opérateurs de l'Etat (CDC, BPIFrance, etc.).

Cette démarche, stratégique, conduira d'abord à l'identification des objectifs à atteindre, qui devraient, autant que possible, être quantifiés, au regard des exigences de la S3. L'évolution des modes opératoires, des outils de financement ou des gouvernances pourra également être abordée.

Enfin, il vous reviendra d'identifier les projets contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques, quel que soit le mode de financement (et notamment ceux relevant de processus ayant leur propre règles, tels que le PIA), qu'ils soient déjà validés ou en cours de formalisation.

A. Cadre stratégique et objectifs

1. Mettre en œuvre une politique de filières territorialisée en synergie avec la politique des 34 plans industriels (voir annexe)

Cette politique vise à amener les entreprises françaises à prendre les premières places mondiales sur les segments de produits et services innovants à forte valeur ajoutée et forte croissance, en accompagnant les filières confrontées à des mutations fortes, en renforçant les filières bien positionnées aujourd'hui et en identifiant l'émergence de nouvelles filières.

Cette politique exploitera l'ensemble des leviers de politiques publiques disponibles de l'Etat et des Régions: soutien à l'innovation, développement et mobilité des compétences, commande publique, pôles de compétitivité, pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), groupements d'entreprises et investissements mutualisés, soutien au développement international des entreprises, développement et mobilité de compétences, etc.

La politique de filières territorialisée s'appuiera notamment sur les priorités de la politique industrielle de la France définies dans les 34 plans industriels, sur le plan national pour la robotique et le contrat de filière de la *silver* économie, ainsi que sur les contrats de filières et sur les stratégies régionales de filières.

Une attention particulière sera portée sur le rôle de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'au caractère structurant des pôles territoriaux de coopération économique pour le développement des filières territorialisées.

1.1.1. Accompagner le développement de l'usine du futur

Cette usine sera plus performante, plus intelligente, plus respectueuse de l'environnement et plus soucieuse de la qualité de vie au travail. Il conviendra de favoriser les initiatives permettant de développer:

- l'optimisation, la modernisation et la mise en place de nouveaux modes de production plus efficaces, plus sophistiqués ou qui repensent l'interface homme-machine (robotisation, amélioration de l'efficacité des procédés, logistique, etc.),
- l'industrialisation d'innovations technologiques,
- le développement à l'export,
- l'économie circulaire (recyclage et valorisation des déchets), en s'appuyant entre autres sur les entreprises de l'économie sociale et solidaire -ESS,
- l'économie fonctionnelle (optimisation de la valeur d'usage en augmentant la durée d'utilisation et en réduisant la consommation de ressources),
- la dynamique de clusters qui est de nature à intensifier les liens et les flux entre entreprises, voire à mettre en commun des besoins (intrants, logistique, énergie) et donc à renforcer leur ancrage territorial,
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des usines et la production d'énergie renouvelable,
- les innovations vertes susceptibles de limiter leur impact sur l'environnement.

1.1.2. Soutenir l'innovation dans les entreprises :

- à travers les instruments de financement des projets innovants,
- par une orientation accrue vers le soutien à l'industrialisation et à la mise sur le marché des nouveaux produits/services et procédés, un soutien à l'innovation par les services et les usages, ainsi qu'à l'innovation sociale,
- par le soutien des démarches visant à la mise en place de nouvelles méthodes d'organisation et de commercialisation : modèle économique, formation, design, marketing, intérêt social, etc.

Ces objectifs s'inscriront dans le cadre fixé par le plan national pour l'innovation et dans le contexte de la stratégie européenne « Horizon2020 ». L'accent sera mis sur l'amélioration de la coordination des politiques publiques en faveur de l'innovation sur un territoire (suivi, évaluation, articulation de la politique régionale avec les politiques nationales et européennes).

1.1.3. Encourager la diffusion de la culture de l'innovation

Il s'agit d'une acception large de l'innovation, dépassant le cadre de la simple R&D (donc ouverte aux innovations de modèle, au design, aux innovations sociales), à la fois dans le monde de l'entreprise (particulièrement au sein des PME/PMI) et dans le monde de l'enseignement.

1.1.4. Soutenir le financement des PME et ETI

Ce soutien se fera dans le contexte de la création de la Banque Publique d'Investissement, dont les régions président les comités régionaux d'orientation.

1.1.5. Anticiper l'évolution des besoins des entreprises en termes d'emploi et de compétences,

Il s'agit de faciliter le développement d'une gestion le plus en amont possible des mutations. L'objectif est de privilégier une approche fondée sur l'anticipation et la prévention. Cela suppose :

- en premier lieu, de développer des démarches prospectives nationales et territoriales, en mobilisant notamment les travaux des observatoires de branche et ceux des observatoires régionaux emploi-formation,
- puis, d'élaborer et de mettre en œuvre des actions d'anticipation sectorielles et territoriales facilitant l'orientation et la reconversion des actifs vers les métiers et secteurs en développement. Ces actions menées étroitement avec les entreprises sur les territoires peuvent porter autant sur des actions communes de gestion territoriale des emplois et des compétences, mais peuvent également faire le lien sur le territoire avec l'offre de formation initiale et continue. Une attention particulière sera portée à la promotion de la mixité des métiers en vue de réduire les inégalités professionnelles entre femmes et de diversifier les recrutements.

1.1.6. Encourager les Initiatives « Territoire Catalyseur d'Innovation »

Le déploiement de solutions technologiques sur des territoires à grande échelle constitue un enjeu important. Plusieurs démarches y contribuent (Ecocités, smart grids...) portées par différents ministères. Dans le contexte actuel se pose la question de l'accélération, l'amplification et l'accompagnement de ce processus. Vous vous référerez à la note traitant de ce point dont le chef de filât est confié à la DATAR.

B. Méthode

Vous veillerez, en étroite relation avec le Conseil régional, à faire émerger une vision partagée et intégrée de l'ambition et des enjeux en matière d'innovation, de filières d'avenir et d'usine du futur pour le territoire régional qui conduira à l'identification de projets structurants dans ces domaines, à la définition de la gouvernance territoriale de l'écosystème de l'innovation et les objectifs qui doivent guider l'ingénierie financière déployée.

Les projets structurants présenteront une dimension stratégique et seront au service d'une politique industrielle forte porteuse d'emploi et participant au redressement du pays.

Ils reposeront sur des analyses conduites par l'ensemble des partenaires et identifiant les besoins prioritaires. Ils pourront notamment s'appuyer sur les travaux conduits dans le cadre de l'élaboration des stratégies régionales de Spécialisation Intelligente (S3). Ces stratégies sont une condition ex-ante des futurs règlements européens pour les objectifs thématiques 1 et 2 de la nouvelle politique de cohésion et ont pour objet d'identifier pour chaque région, les domaines d'activité stratégiques sur lesquels seront prioritairement fléchés, au niveau régional, les financements européens (FEDER, FEADER, FSE) de la période 2014 – 2020.

Ils seront axés sur les priorités européennes, nationales et régionales (SRDEII, S3, etc.) en matière d'innovation, notamment celles inscrites dans l'agenda stratégique Europe 2020. Dans un souci d'efficacité,

le couplage avec les programmes européens - fonds structurels et programme cadre Horizon 2020 - sera recherché.

C. Livrable

Pour février 2014, à partir de la S3, vous présenterez les enjeux auxquels sont confrontés le territoire régional en matière d'innovation, de filières d'avenir et d'usine du futur et pour lesquels le CPER constituera le mode d'intervention privilégié, en articulation avec le PIA notamment. Ce livrable sera réalisé avec le Conseil régional et en concertation avec les collectivités territoriales. Il comprendra :

1. une synthèse des enjeux du territoire reposant sur :
 - le diagnostic stratégique territorial réalisé en préparation de la prochaine programmation européenne, le diagnostic territorial réalisé dans le cadre du PIA et le diagnostic réalisé en préparation de la S3 ;
 - des éléments cartographiques valorisant les atouts du territoire et points d'appui stratégiques en matière d'innovation et qui mettront en évidence la cohérence des dispositifs de soutien à l'échelle régionale. Il ne s'agit pas ici de faire une cartographie exhaustive des acteurs mais de favoriser la lisibilité de l'écosystème régional innovant, en valorisant les points d'appui stratégiques du territoire en matière d'innovation et en les rendant visibles :
 - la cartographie des principaux dispositifs de soutien à l'innovation au niveau régional qui ont un fort impact territorial et offrent des opportunités fortes de développement local (pôles de compétitivité, PTCE, IRT, IEED, SATT, les plateformes mutualisées d'innovation et les démonstrateurs industriels et technologiques, etc.),
 - la cartographie des filières régionales stratégiques, déclinaison régionale des travaux engagés par les comités stratégiques de filières,
 - ainsi que des domaines d'activités stratégiques identifiés dans le cadre de la préparation de la S3, précisant les grands inducteurs (entreprises, laboratoires, universités, écoles, etc.) sur lesquels s'appuie chaque filière et le poids qu'elle représente (nombre et pourcentage des emplois, nombre et pourcentage des entreprises) ;
2. la description de la gouvernance territoriale mise en place sur l'écosystème de l'innovation ;
3. les enjeux en termes de financement de l'innovation et de l'économie sur le territoire, l'identification des outils de financement des entreprises sur le territoire, notamment en faveur de l'appui à la création/reprise d'entreprise (financement de l'innovation, dispositifs de garanties ou prêts, avances remboursables, prêts bonifiés, intervention en fonds propres à travers les fonds régionaux) et les orientations qui en découlent sur l'action des différents opérateurs dont bpiFrance ;
4. les plans d'actions et projets phares du territoire et leurs modes de financement (PIA 2, FUI, fonds structurels européens, fonds régionaux, appel à projet « renforcement de la compétitivité des PMI et des filières industrielles stratégiques françaises, dispositifs EDEC/GPEC, etc.) :

- les volets régionaux des 34 plans de reconquête industrielle de la nouvelle France industrielle et les plans d'actions régionaux concrets et adaptés à chaque filière permettant la construction de projets structurants portant une large ambition.
- les projets phares des pôles de compétitivité dans le cadre des contrats de performance de la phase 3, notamment l'industrialisation des projets de recherche et de développement portés par les acteurs industriels et académiques de ces pôles, les actions RH portées par ces pôles, jusqu'à la conquête de marchés contribuant à renforcer la croissance et la création d'emplois.
- les actions structurantes des instituts de recherche technologique (IRT), des instituts d'excellence en énergies décarbonées (IEED), des démonstrateurs préindustriels en biotechnologies (et plus globalement l'ensemble des démonstrateurs industriels et technologiques), des plateformes mutualisées d'innovation, qui ont un fort impact territorial et offrent des opportunités fortes de développement local, basé sur la synergie entre acteurs d'un territoire.
- des projets portant sur le développement de l'usine du futur : optimisation de la fonction productive, démonstrateur, prototypage rapide, appui à la robotisation, à l'automatisation et à l'amélioration de l'outil productif des entreprises, industrialisation de nouvelles technologies, hyperconnexion des entreprises, etc.
- des projets de développement des entreprises à l'international
- la liste des « quartiers d'activités numériques » et de « programmes d'accélération » à destination des startups et PME dans le but de soutenir le développement des écosystèmes et entreprises du secteur numérique et leur visibilité à l'international. Ces initiatives portées dans les territoires auront pour objectif d'accélérer la croissance des entreprises numériques en actionnant cinq leviers clefs :
 - l'accès au capital ;
 - l'accès aux talents (développement logiciel, marketing, design, commercial, etc.) et le partage de leur expertise ;
 - l'accès à l'expérience entrepreneuriale à travers du mentorat ;
 - l'accès aux technologies et leur mutualisation commerciale ;
 - l'accès aux marchés verticaux, en France et à l'international.
- ➔ la proposition d'actions de prospective territoriale et d'animation de l'offre de formation, associant les régions, mais également les partenaires sociaux, autour notamment des CARIF-OREF. Sur les aspects emploi-compétences, d'autres actions d'anticipation sectorielles ou territoriales sur le volet RH (dans le cadre notamment d'EDEC) pourront être mises en œuvre et soutenues.

Annexe – les 34 plans de reconquête industrielle

Au terme d'un an de travail conduit au sein du Conseil national de l'industrie, le Gouvernement a engagé une réflexion stratégique destinée à déterminer les priorités de politique industrielle de la France.

Elles sont le résultat d'une analyse très approfondie des marchés mondiaux en croissance et d'un examen précis de la place de la France dans la mondialisation pour chacun de ces marchés.

Ce travail a été conduit par la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) du Ministère du Redressement productif, appuyé par l'expertise internationale du cabinet McKinsey. Ce chantier a été mené en lien avec les pôles de compétitivité et les comités stratégiques de filières au sein desquels les chefs d'entreprises, les partenaires sociaux, les administrations concernées et les fédérations professionnelles sont représentées et prennent une part active.

Les priorités retenues l'ont été au regard de trois critères :

- ➔ se situer sur un marché de croissance, ou présentant des perspectives de croissance forte dans l'économie mondiale ;
- ➔ se fonder essentiellement sur des technologies que la France maîtrise, sur leur diffusion dans l'économie et leur développement ainsi que sur l'industrialisation d'une offre industrielle nouvelle ;
- ➔ occuper une position forte sur ce marché avec des entreprises leaders, ou disposer d'un écosystème académique, technologique, économique et industriel permettant d'y occuper une place forte.

L'objectif de ces 34 plans de reconquête industrielle est d'unir les acteurs économiques et industriels autour d'un objectif commun, d'aligner pour plus d'efficacité les outils de l'État au service de cette ambition et de mobiliser les écosystèmes locaux autour de la construction d'une offre industrielle française nouvelle et compétitive, capable de gagner des parts de marché en France et à l'international et de créer ainsi des emplois nouveaux.

Pour chacun de ces plans, une équipe projet sera constituée (avec principalement des industriels, accompagnés de représentants de l'État), sous la direction d'un chef de projet issu, dans la majorité des cas, du monde industriel et économique. Celui-ci aura la charge de mobiliser les acteurs précisera les objectifs à atteindre, les freins à surmonter, les outils à mobiliser, les financements à solliciter (notamment dans le cadre des investissements d'avenir), les éventuelles expérimentations à conduire, les partenaires à associer et le calendrier à suivre.

L'ensemble des ministères et des autorités publiques concernées (BPI, CGI, opérateurs de l'État) sera associé à l'élaboration de ces plans, permettant ainsi à l'État d'aligner de façon cohérente l'ensemble de ses outils au service d'un même projet (réglementation, formation, financements, commande).

Note - Accompagnement des « territoires catalyseurs d'innovation »

Chef de file : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

Les innovations technologiques sur les champs de l'aménagement, de la mobilité et du développement économique durables et intelligents nécessitent d'être testées et déployées sur des territoires démonstrateurs, pour permettre aux entreprises de développer une offre concurrentielle au niveau national et international et aux territoires de faire face aux enjeux auxquels ils sont confrontés.

On voit émerger des initiatives locales ayant pour objectif le déploiement du concept de « smart cities ». Le « Plan Ville durable » a soutenu le lancement des démarches « [EcoQuartier](#) » et « [Ecocité](#) ». Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), le fonds "Ville de Demain" accompagne les actions les plus innovantes des ÉcoCités. Le PIA a aussi permis de financer des outils (IRT, IEED, SATT) ainsi qu'un certain nombre de projets sur ces thématiques. Le nouveau PIA soutiendra des démonstrateurs sur ces sujets. Un certain nombre de pôles de compétitivité structurent les enjeux de recherche et d'innovation sur la ville durable et intelligente.

Ces projets ont pour valeur ajoutée :

- **pour les territoires**, d'accélérer l'atteinte de nos engagements en matière de lutte contre le changement climatique et d'efficacité énergétique, de soutenir la dynamique de l'innovation, du développement et de l'emploi dans tous les territoires, de proposer des services publics innovants, de mettre en capacité des territoires pour répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés.
- **pour les acteurs de l'innovation**, de soutenir la transformation de l'innovation en produits et renforcer la capacité des entreprises françaises à s'attaquer à un marché mondial en pleine croissance, d'avoir un effet d'entraînement sur des filières et secteurs stratégiques (numérique, énergie, transports, tourisme, etc.), de catalyser la mise sur le marché de solutions développées dans le cadre du PIA, des pôles de compétitivité, de l'Union de l'Innovation et d'être un vecteur de déploiement du concept d'usine du futur et soutenir des solutions collectives au renforcement de la compétitivité des entreprises.

Ces projets concernent particulièrement les champs des transports durables, des nouvelles mobilités, de l'inter-modalité, de la logistique urbaine, de la production d'énergies renouvelables et du stockage, des innovations vertes, de l'agroalimentaire, du numérique, des smart grids, des applications collectives des TIC (open data, big data, crowdsourcingⁱ, crowdfundingⁱⁱ, etc.), des industries culturelles (clusters culturels villes intelligentes, quartiers créatifs), de l'économie circulaireⁱⁱⁱ, de l'économie de la fonctionnalité^{iv}, de l'économie collaborative, de la santé et du tourisme.

Dans le contexte actuel se pose la question de l'accélération, l'amplification et l'accompagnement de ce processus.

Dans le cadre de la préparation des CPER, conjointement avec le Conseil Régional, vous identifierez les projets de démonstrateurs existants ou en cours de formalisation sur les champs de l'aménagement, de la mobilité et du développement économique durables et intelligents. Vous pourrez vous appuyer sur le travail conduit dans le cadre de la définition de la S3, des SRDEII, des diagnostics stratégiques^v, sur la liste des projets dans le cadre des PIA, sur la liste des projets des pôles de compétitivité et les stratégies des autres clusters, ainsi que sur la liste des projets financés dans le cadre des programmes de l'Union de l'Innovation (PCRI, PIC, etc.).

Il est attendu pour février 2014 que les préfets présentent **la liste des projets de démonstrateurs innovants existants sur le territoire ou en cours de formalisation émanant de collectivités locales, qui s'inscrivent dans les priorités régionales en matière d'aménagement, de mobilité et de développement économique durables et intelligents et préciserez les besoins et attentes des acteurs publics et privés, en termes d'accompagnement (ou d'amélioration de celui-ci) de ces initiatives. Ces projets de démonstrateurs seront présentés dans une fiche**, précisant les objectifs, le périmètre du projet, les acteurs, le financement envisagé et le calendrier.

Ce recensement permettra d'évaluer les besoins d'accompagnement et d'animation, en tenant compte des dispositifs existants et en cours de lancement (PIA 2, 34 plans industriels, etc.).

- ⁱ Externalisation ouverte : utilisation de la [créativité](#) et du [savoir-faire](#) d'un grand nombre de personnes, en [sous-traitance](#), pour réaliser des tâches traditionnellement effectuées par un [employé](#) ou un [entrepreneur](#)
- ⁱⁱ Levée de fonds auprès du public pour le financement de projets et notamment de l'innovation
- ⁱⁱⁱ Recyclage et valorisation des sous-produits
- ^{iv} Substitution de la vente d'un bien par la vente d'un service ou d'une solution intégrée remplissant les mêmes fonctions que le bien, voire des fonctions élargies, tout en consommant moins de ressources et d'énergie et en créant des externalités environnementales et sociales positives
- ^v Diagnostic territorial du PIA et diagnostic territorial stratégique (en préparation de la politique européenne de cohésion)